



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Modification n° 003 à Demande de renseignements pour le processus d’approvisionnement concernant les services Wi-Fi du gouvernement du Canada

Demande de renseignements n°	15-34077	Date	25 février 2016
N° de dossier GCDocs	4356053	N° de référence du SEAOG	PW-16-00717284

La présente modification touche la demande de renseignements publiée initialement par Services partagés Canada sur 01 février 2016. Hormis les modifications expressément apportées par le présent document, la demande de renseignements demeure inchangée.

La présente modification n° 003 à la demande de renseignements (DDR) vise à:

1 – Publier les réponses du Canada aux questions de l’industrie reçues après la période de questions.

1 – Publier les réponses du Canada aux questions de l’industrie reçues après la période de questions:

N° de la question	Question	Réponse
26	Selon la question et la réponse 2, l’intention est d’effectuer l’installation dans les salles de réunion de la haute direction. Au paragraphe 1.2 a) on indique que le but est que 40 % des employés de la fonction publique aient accès d’ici mars 2017 et que 80 % aient accès d’ici mars 2020. Ce propos semble contredire la réponse à la question 2. Est-ce que l’État veut dire que les employés seront considérés comme ayant un accès lorsqu’ils sont dans la salle de réunion ou à proximité de celle-ci?	La réponse 2 ne visait pas à indiquer que le service sans fil serait installé exclusivement dans les salles de réunion de la haute direction. Les utilisateurs du GC seront considérés comme ayant un accès lorsqu’ils seront à proximité d’un emplacement où le service sans fil est offert.

27	La question et réponse 3 indique qu'un employé du GC peut suivre une formation en ligne ou en classe par l'entremise de l'École de la fonction publique du Canada (EFPC). L'État peut-il confirmer si cette formation aura lieu dans les salles de réunion de la haute direction ou si des endroits additionnels à l'EFPC doivent être inclus pour assurer une couverture?	Les employés du GC peuvent suivre une formation en classe ou en ligne à n'importe quel emplacement. Voir aussi la réponse 26.
28	L'État peut-il préciser le nombre de salles de réunion de la haute direction dans les 3 000 immeubles gouvernementaux? De plus, combien de salles se trouvent dans des emplacements éloignés par rapport aux centres-villes?	Un répertoire des salles de réunion de la haute direction du gouvernement du Canada n'est pas accessible à l'heure actuelle.
29	À la question 1, le Canada indique : « Le répondant offre-t-il des services Wi-Fi commerciaux au point... » Le Canada peut-il donner son interprétation de « services Wi-Fi commerciaux au point »?	Les descriptions des services Wi-Fi fournies dans les réponses à la présente demande de renseignements aideront le gouvernement du Canada à déterminer si les services décrits sont des « services Wi-Fi commerciaux au point ».